

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 15/05/2019
Extrait : 23/05/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
Présents : 27
Votants : 30

Délibération :
N° DEL_2019_054

OBJET :
Acquisition du 33 rue Jules Guesde

Séance du 22 mai 2019

Etai(en)t présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Corinne DOTTO à Mme Geneviève FAVERGEON, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean POINT à Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Rappel et référence(s) :

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu l'article L.1211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP),
Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux opérations immobilières soumises à l'avis du service des domaines quelle que soit la taille de la collectivité,
Vu l'article 1593 du Code Civil relatif aux frais d'acte notarié,

Contenu :

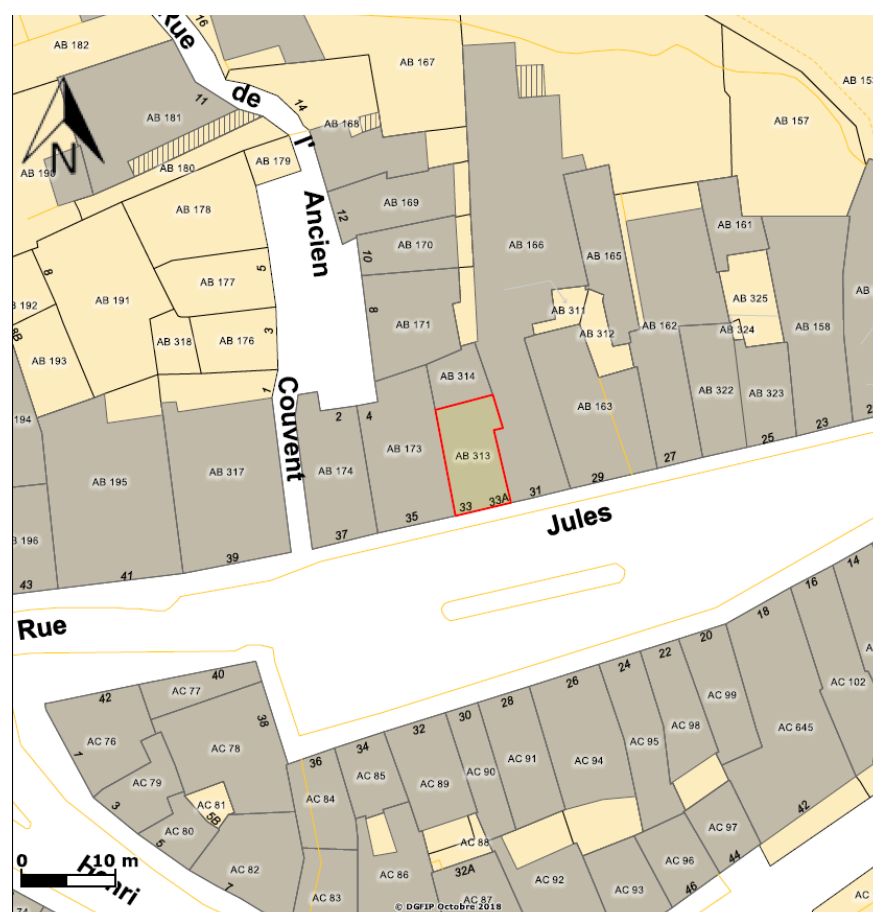
Afin de procéder à la rénovation de son centre-ville, la commune de Rive de Gier dans le cadre d'un Programme de Renouveau d'Intérêt Régional (PRIR), souhaite requalifier le cinéma Chaplin afin de soutenir l'attractivité de cet équipement à l'échelle communale voire intercommunale et faire face à la concurrence qui se développe dans les communes voisines.

Le site du cinéma Chaplin est situé 31 rue Jules Guesde. La surface exiguë de son hall d'accueil contraint son activité. Afin d'accueillir au mieux le public, la municipalité souhaite se doter d'un espace supplémentaire dédié à l'organisation d'animations culturelles et à l'accueil de public hors séances de cinéma (expositions, rencontres...).

Pour procéder à sa création, il est prévu une extension du bâtiment actuel par l'acquisition de l'immeuble adjacent sis au 33 rue Jules Guesde, d'une surface cadastrale de 121 m² appartenant à M. DEBBAH (AB 313).

Le coût de cette acquisition s'élève à 135 000,00 € (cent trente cinq mille euros) net.

Plan de situation



Proposition

Considérant la volonté de la commune de développer l'activité de son cinéma municipal et son attractivité.
Considérant la proposition formulée par le propriétaire du bien sis 33 rue Jules Guesde, d'un montant de 135 000,00 € net.
Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition foncière.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter les conditions de cette transaction et d'autoriser M. le Maire
légal, à procéder à toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'achat de l'immeuble sis 33 rue Jules
montant de 135 000,00 € net au profit de M. DEBBAH.

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 042-214201865-20190522-DEL_2019_054-DE

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section d'investissement au chapitre 21 compte 21318.

**Le conseil municipal à l'unanimité accepte les conditions de cette transaction et autorise M. le Maire, ou son
représentant légal, à procéder à toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'achat de l'immeuble sis 33 rue Jules
Guesde pour un montant de 135 000,00 € net au profit de M. DEBBAH.**

S'abstenant : 7

**Vincent BONY, Eliane MASSON, Jean POINT, Caroline BENOUMELAZ, Gilbert ABRAS, Jean-Louis VALENTE, Dany
TRAMONTANA**

Ne participant pas : 1

Nasira DEBBAH

**Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN**